

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86		
En exercice 85	14 septembre 2021	20 septembre 2021
Quorum 75		
Votants 81		
Suffrages exprimés : 75		

Séance du 29 septembre 2021

N°210929-03

L’an deux mil vingt et un, le 29 septembre à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, René VIMONT.

Étaient absents représentés par leur suppléant :

Emmanuel BOUST représenté par Laura BASSIMON
Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD
Patrice FAUCON représenté par Jean-Paul BEUVIN
David LAMBION représenté par Guillaume FERON

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Odile COUROYER
Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Barbara LANGE
Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Antoine LECROQ a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET

Absents :

Philippe ETIENNE, Rémi HEROUARD, Jean-Robert LANCHON, Patrick VICTOR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BAZIN a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

FINANCES – Assainissement Délégation – Décision modificative n°2/2021

N°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre modifié le 1^{er} juillet 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 1^{er} septembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 16 septembre 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2/2021 ASSAINISSEMENT DELEGATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		73 IMPOTS ET TAXES		
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
	66 CHARGES FINANCIERES		78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		013 ATTENUATIONS DE CHARGES		
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4682 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
06201801	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000 000,00 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
31503	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 000 000,00 €	041 OPERATIONS PATRIMONIALES		
	4581 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		024 CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
	020 DEPENSES IMPREVUES		001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES		10 DOTATIONS FONDOS DIVERS ET RESERVES		
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00 €

DM n°2 ASSAINISSEMENT DELEGATION

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	BUDGET PRIMITIF et DM n°1	DM n°2	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre				
EAS	06201801 APCP EXTENSION ZONE COLLECTE BLOSSEVILLE	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00 €	1 000 000,00 €	Transfert de crédits entre 2 opérateurs sur APCP
EAS	31503 Nlle Tranche Asst Man/Gueut/Cal	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 889 673,99 €	-1 000 000,00 €	

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° - Séance du 29/09/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX

Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services

Emmanuel COTTIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20210929-21092903-DE
Date de télétransmission : 08/10/2021
Date de réception préfecture : 08/10/2021